

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL 'AVANCEMENT
DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Président du CCAS de Blainville-sur-Orne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 24/10/2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2024-033 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 21/02/2024,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel de la **catégorie B** d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

ECHELLE B – Filière Administrative

Avancement au grade de REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

o Ligne directrice de gestion : Date du CT 15/02/2024 Date de l'arrêté 21/02/2024

Nom et Prénom	Date du Grade actuel et échelon	Date d'effet de la nomination
MONTEFUSCO CATHERINE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE 9EME ECHELON	1^{ER} JUILLET 2025

A Blainville-sur-Orne, le 10/06/2025

Le Président, LIONEL MARIE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



LE PRESIDENT

L. MARIE